

HYPERMARTCHÉ

Marché d'Art

Pourquoi un marché d'art à Saint Etienne ?

L'objectif est multiple :

- permettre aux artistes de faire une production parallèle à leur création, avec les mêmes techniques et la même qualité, mais sur des formats plus petits et vendus à des prix abordables par une majorité ;
- donner la possibilité aux amateurs d'art d'acquérir de véritables œuvres d'art, uniques et originales, réalisées par des artistes contemporains ;
- présenter une exposition-vente de qualité, avec des œuvres variées.

Description et Organisation du projet

Lieu d'exposition :

Galerie Rue des Artistes
26, rue Paul Bert à Saint Etienne
Galerie d'environ 70 m² / Cimaises et plots à disposition des artistes.

Dates :

Du mardi 14 décembre au 31 décembre 2010

Formats imposés :

Ne pas dépasser un format A3 pour les dessins, peintures et photos.
Ne pas dépasser 50 cm pour les sculptures, céramiques ou installations.

Prix de vente imposé :

Ne pas dépasser les 150 euros par pièce.

Chaque artiste sélectionné devra présenter minimum 15 œuvres.

Candidature

MERCI DE NOUS ENVOYER AVANT LE 20 OCTOBRE 2010 :

1. La fiche de candidature ci-jointe, complétée très lisiblement.
 2. Un curriculum vitae.
 3. Une note d'intention présentant votre travail et votre démarche artistique.
 4. Minimum 8 exemplaires d'œuvres que vous désirez présenter. (photos haute définition ou objets à présenter directement à la galerie)
 5. Une enveloppe timbrée 11x22 cm, à vos nom et adresse pour la correspondance.
- Si vous désirez que l'on vous renvoie votre dossier, merci de joindre une enveloppe 24x32 cm libellée à vos nom et adresse et correctement affranchie.

Conditions

- Les travaux peuvent être réalisés sur tous supports (papier, carton, toile, bois, plastique...)
- Techniques libres (peinture, dessin, collage, photo, calligraphie, illustration, gravure, encre...)
- Les objets en volume (travaux artistiques uniquement, pas d'objets utilitaires) sont acceptés, sous condition de respecter les tarifs de vente indiqués.
- Les artistes doivent impérativement présenter une série de travaux cohérente.

- **Après avoir été retenu par le jury :**

- **l'artiste s'engage à remettre une commission de 10% de la totalité de ses ventes.**
- **la cotisation demandée à chaque artiste sélectionné sera de 38 euros en sus de la commission, payable avant le 30 novembre 2010.**

Cette contribution financière correspond à l'adhésion annuelle à l'association et couvre, avec la commission sur les ventes, une partie des frais inhérents à une telle manifestation (frais de location salle, communication, et autres frais liés à la réalisation de l'évènement, assurance.)

Obligations des parties

- L'exposant s'engage à laisser les travaux à la galerie le temps de la sélection des exposants, soit jusqu'au **30 octobre 2010**.
- Une fois les artistes sélectionnés, ces derniers seront contactés afin de rencontrer l'équipe organisatrice.
- Les autres candidats seront avertis par courrier et devront impérativement venir récupérer leurs travaux à la galerie avant le **12 novembre 2010**.
- Durant la manifestation, l'artiste s'engage à assurer au minimum de 1 à 2 jours de permanence, selon un calendrier établi à l'avance lors d'une réunion commune entre exposants et organisateurs. Lorsqu'un exposant est absent, lors des horaires d'ouverture de l'exposition, il laisse ses coordonnées téléphoniques pour qu'il soit joignable par les visiteurs pendant la durée de l'exposition.
- Les artistes s'engagent à venir retirer leurs œuvres dans la semaine suivant la fin de l'évènement.
- Les artistes doivent être en règle avec les déclarations fiscales, statutaires ou d'inscription aux différents organismes professionnels. De plus, ils doivent être titulaire d'une assurance.
- L'association organisatrice s'engage à mener une politique de communication claire pour cet évènement : communiqués de presse, (presse locale et régionale, Télé locale TL7) affiches, flyers, invitations,
- Les affiches et flyers seront diffusés judicieusement. Des invitations personnalisées seront envoyées par la Poste (public potentiel – élus locaux - officiels) et par mail à tout notre fichier adhérent et public potentiel.
- L'association s'engage à mettre en place une identification claire de chaque exposant.
- La galerie fournira le matériel d'exposition.
- L'association s'engage à organiser un vernissage avec boissons et buffet en date du **vendredi 17 décembre à 18h30**.
- Les frais d'adhésion à l'association sont répartis à égalité entre tous ; ils sont optimisés et l'entrée du public est gratuite.
- L'association s'engage à établir, dans un délai de 6 mois après la fin du marché, un bilan financier avec ventilation des recettes et dépenses, bilan qui comprendra tous les coûts (préparation, réalisation et charges de structure). Ce bilan sera consultable par tout artiste ayant exposé qui en fera la demande écrite.

Renseignements et adresse de correspondance :

RUE DES ARTISTES
26, rue Paul Bert
42 000 Saint Etienne
04.77.33.42.93
rue.des.artistes@orange.fr
Contact : Marion Gallet

Fiche de candidature

A remplir très lisiblement et à joindre au dossier

Projet : Hyperm «ART»ché

<p>NOM</p> <p>Prénom</p> <p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>Code postal</p> <p>Ville</p> <p>Téléphone</p> <p>E-mail</p>	<p>Œuvres proposées : (Peinture, dessin, calligraphie, sculpture..)</p> <p>Note d'intention et démarche artistique :</p>
---	--

--

Edition 2009

HYPERMARTCHÉ

EXPOSITION

du 11 au 30 décembre 2009



Daniel Vial
Vladia Nikitine
Emilie Teillaud
Anne-Lise Pichon
Philippe Halaburda



Arnaud Sabot
Marie Claudel
Adélaïde Klein
Michaël Relave
Guillaume Séauve

VERNISSAGE

vendredi **11** décembre à partir de 18h30

Rue des Artistes - 26 rue Paul Bert - St Etienne - 04 77 33 42 93